



REUNION DU BUREAU DU PAYS DE CORNOUAILLE
Présidée par Jean-Paul LE PANN

Lundi 15 mai 2006 à 9H30
Mairie de Briec

Présents :

J.P. LE PANN, CC Pays Glazik
J.L GAGNEPAIN, Pays Touristique de Quimper
A. GUENEGAN, Quimper Communauté
B. LE GALL, CC Cap Sizun
J.C. SACRE , CC Concarneau Cornouaille
D . BOUER, CC Pays de Douarnenez
M. CANEVET, CC Haut Pays Bigouden
M. QUERNEZ , COCOPAQ
B. LLINARES, Ville de Châteaulin
J. PIETE, CC Pays Bigouden Sud
R. LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
J.F. GARREC, CCIQC
F. CLEMENT, CCIQC
J.P. LE ROUX, Conseil Général
J.C. LESSARD, Conseil Régional
M. DAOUST, B. ROBERT, V. LE GUEN, Pays de Cornouaille

Absents, excusés :

Y. BOYER,
A.GERARD, Quimper Communauté
T. MAVIC, AOCP
B. CROUAN , CC Châteaulin et du Porzay
L. LE PENSEC, Pays des Portes de Cornouaille
R. LE MEUR, Chambre d'Agriculture
Y. CHATALEN, Chambre de Métiers et de l'Artisanat
J.R. COULIOU, Conseil de Développement du Pays de Cornouaille

Jean-Paul LE PANN accueille l'assemblée et présente l'ordre du jour

1. Debriefing de la réunion avec Quimper Communauté

Jean-Paul LE PANN revient sur la réunion du 25 avril entre les élus du pays et Quimper communauté. Le bureau du GIP souhaitait rencontrer les élus de Quimper Communauté lors d'une réunion spécifique dont l'objet était d'identifier les projets de QC pouvant entrer dans la contractualisation. Il regrette que Quimper Communauté n'ait pas eu la même vision de cette réunion et se soit contenté de lister ses grands enjeux sans le moindre chiffrage, alors que la date buttoir de mi-mai pour faire remonter les projets à la Région est atteinte.

André GUENEGAN évoque un « télescopage » entre les intentions du Pays et celles de Quimper Communauté qui a initié la réunion avec un objectif sensiblement différent de celui du Pays. Il s'agissait pour Quimper Communauté de présenter ses grands enjeux, et les grandes lignes des projets ont bien été présentées lors de cette réunion. Par contre aucun chiffrage ne peut être donné pour l'instant, la concertation est toujours en cours avec le conseil de développement de Quimper Communauté. Les projets ne seront pas finalisés avant plusieurs semaines.

Jean-Paul LE PANN signale qu'il est regrettable de ne pas avoir de chiffrage étant donné que l'objet essentiel de cette réunion de bureau est de retenir une première liste cohérente de projets entrant dans l'enveloppe 2 pour envoi d'une première mouture à la Région.

2. La contractualisation

L'objet de la réunion est de faire en séance une sélection des projets qui entreront dans l'enveloppe 2 d'après la liste remise sur table qui recense les projets communiqués par les EPCI (sauf Quimper Communauté) et par les chambres consulaires.

Jean-Claude LESSARD informe qu'une réunion aura lieu à la Région le vendredi 19 mai dont l'objet sera de faire un point d'étape sur les projets déposés. Il s'agit donc de communiquer à la Région un pré-projet de contractualisation. Pour cela il faut se mettre d'accord sur le préambule sachant que les projets devront être en phase avec les grands objectifs annoncés du pays.

Concernant l'enveloppe 1, Jean-Claude LESSARD préconise de dresser un tableau des grands enjeux du pays déjà définis.

Concernant l'enveloppe 2, un premier choix doit être fait en séance, sachant que certains projets listés seront réorientés sur les lignes sectorielles de la Région, notamment tous ceux qui concernent les schémas d'interprétation du patrimoine (réorientés vers les politiques touristiques). Jean-Claude LESSARD demande que les fiches correspondant aux projets qui seront choisis soient adressées au pays très rapidement, y compris celle de Quimper Communauté pour le très haut débit. Il informe aussi que les projets concernant les foyers de jeunes travailleurs (hébergement saisonniers) ont leur place dans l'enveloppe 2.

Jean-Paul LE PANN suggère d'adopter la proposition de Jean-Claude LESSARD du 19 avril, à savoir une proposition pour l'enveloppe 2 à 14 millions d'euros dont environ 6 millions pour le développement économique et 3 millions pour deux à trois projets prioritaires. Il y a donc deux solutions : soit faire un choix drastique entre les projets listés, soit attribuer des plafonds assez bas à chaque type de projet.

Jean-Claude LESSARD tient à préciser certains principes de base : il ne faut retenir que les grands projets structurants mais les financer décemment. La liste des projets doit être en

parfaite adéquation avec le préambule. La dimension pays doit être avérée, les projets doivent donc avoir une dimension pays ou intercommunale. Les projets à portage communal seront plutôt placés dans l'enveloppe 3.

A la demande de certains élus, Jean-Claude LESSARD énonce les projets qu'il estime susceptibles de figurer dans l'enveloppe 2 et donne son avis sur les autres.

Il propose de retenir comme projets prioritaires parce que vraiment porteurs :

- le très haut débit
- le projet SODEFI (accueil monocoques à Port la Forêt)
- le projet ECOTRI D3E

Les critères retenus par les élus sont les suivants :

Les projets de piscines sont retenus avec un plafond de 600 K€

La participation pour les projets intercommunaux est fixée à 25 % avec plafond à 600 K€ .

La participation pour les projets communaux à vocation intercommunale est fixée à 15 % avec plafond à 300 K€

Les projets nautiques doivent faire l'objet d'une réflexion générale sur le sujet, Jean-Claude LESSARD apportera des explications sur le sujet.

Sur ces bases, la liste des projets entrant dans l'enveloppe 2 sera chiffrée avec une simulation de la participation Région dont le total devrait avoisiner 14 millions d'euros. La liste sera envoyée aux élus pour le 19 mai aux fins de validation urgente.

3. Les rencontres territoriales

Ces rencontres initialement prévues le 8 juin sont reportées à septembre pour des questions de retard dans l'organisation et notamment du délai de réponse du cabinet Spire. Les dates pressenties sont les 19, 21 ou 27 septembre. La confirmation de la date de ces rencontres sera donnée rapidement.

4. Le développement durable

Mickaël QUERNEZ, élu référent sur ce sujet, dresse l'état des lieux. Après les rencontres d'information qui ont été organisées fin 2005 et début 2006 et bien que la notion de développement durable soit intégrée dans la contractualisation, il n'existe toujours pas de réflexion globale sur le développement durable à l'échelle du pays de Cornouaille. La démarche des collectivités n'est pas valorisée contrairement à ce qui existe au sein des autres pays qui se sont tous clairement engagés dans cette démarche. Les dispositifs existent (AthénEe, point info énergie...) mais ne sont pas inscrits dans une démarche pays qui serait liée à la contractualisation. Mickaël QUERNEZ demande donc que le pays s'engage clairement et concrètement dans la démarche et fasse le lien avec l'existant, notamment au niveau du département. A ce titre, il demande qu'une fiche pays soit soumise au prochain bureau prévu en juin en appui de la contractualisation.

Une réunion de travail doit être organisée avec les chambres consulaires sur ce sujet.

Le prochain Bureau est fixé au **Mardi 27 juin à 9h00 à la CCIQC.**

Il sera suivi par un conseil d'administration à 10h00.